FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

^

La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de <u>Adobe Systems Incorporated</u>.

1. Coordonnées du projet

Intitulé du projet :	Avant-projet de règlement grand- menant au brevet de maîtrise	ducal fixant	les domaines d'activité dans le cadre de la formation				
Ministre initiateur :	Le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse						
Auteur(s):	Tom Muller						
Téléphone :	247-75232	Courriel:	tom.muller@men.lu				
Objectif du projet :	plusieurs renvois au pouvoir régle	mentaire. Le	ormation menant au brevet de maîtrise prévoit e présent avant-projet de règlement grand-ducal vise tés de la loi, à savoir la mise en place de domaines				
	qui se trouve en annexe du préser	it projet de r ion du breve	uels il existe des similitudes ou qui sont liés. La liste, èglement grand-ducal, édicte ainsi ces domaines et de maîtrise, et donc les cours et examens, est ecialisations, lorsqu'elles existent.				
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune(s) impliqué(e)(s) :							
Date:							
2. Objectifs à vale	ur constitutionnelle						
Le projet contribue-t-il à	la réalisation des objectifs à vale	ur constitut	ionnelle? Oui Non				
	sélectionner les objectifs concerné quoi cet ou ces objectifs sont réalis		fournir une brève explication dans la case				
Garantir le droit au trav	<i>r</i> ail et veiller à assurer l'exercice de	ce droit					
Promouvoir le dialogue	e social						
☐ Veiller à ce que toute p	ersonne puisse vivre dignement et	dispose d'ur	n logement approprié				
la conservation de la n		renouvellen	ant à l'établissement d'un équilibre durable entre nent, ainsi que la sauvegarde de la biodiversité, et				
S'engager à lutter cont	re le dérèglement climatique et œu	vrer en fave	ur de la neutralité climatique				
Protéger le bien-être de	es animaux						
Garantir l'accès à la cul	lture et le droit à l'épanouissement	culturel					

Promouvoir la protection du patrimoine culturel	
Promouvoir la liberté de la recherche scientifique dans le respect des vale droits fondamentaux et les libertés publiques	eurs d'une société démocratique fondée sur les
Remarques :	
3. Mieux légiférer	
1) Chambre(s) professionnelle(s) à saisir / saisi(e)s pour avis 1:	
X Chambre des fonctionnaires et employés publics	
X Chambre des salariés	
X Chambre des métiers	
X Chambre de commerce	
X Chambre d'agriculture	
¹ Veuillez indiquer la/les Chambre(s) professionnelle(s) saisie(s) du projet sous rubrique suite à so	son approbation par le Conseil de gouvernement.
2) Autre(s) partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens,) à	à saisir / saisi(e)s pour avis : 🗌 Oui 🛛 Nor
Si oui, laquelle / lesquelles :	
Remarques / Observations :	
3) En cas de transposition de directives européennes, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ?	☐ Oui ☐ Non ☒ N.a. ²
Si non, pourquoi ?	
4) Destinataires du projet :	
- Entreprises / Professions libérales :	⊠ Oui
- Citoyens :	 ⊠ Oui
- Administrations :	 ⊠ Oui
5) Le principe « Think small first » est-il respecté ? (cà-d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?)	Oui Non No.a. ²
Remarques / Observations :	
6) Le projet contribue-t-il à la simplification administrative, notai en supprimant ou en simplifiant des régimes d'autorisation déclaration existants, en réduisant les délais de répon l'administration, en réduisant la charge administrative po destinataires ou en améliorant la qualité des procédures ou règlementation?	n et de nse de our les
Remarques / Observations :	

	estion contient-il des dispositions ection des personnes à l'égard du tra e personnel ?		Non	⊠ N.a. ²
Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il?				
8) Y a-t-il un besoin en concernée ?	formation du personnel de l'administr	ation 🗌 Oui	☐ Non	⊠ N.a. ²
Si oui, lequel ?				
Remarques / Observations :				
² N.a. : non applicable.				
4. Digitalisation et de	onnées			
9) Y a-t-il une nécessité	é d'adapter un système informatique Government ou application back-office	☐ Oui	⊠ Non	
Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?				
10) Le projet tient-il con (priorisation de la v	npte du principe « digital by default » oie numérique) ?	Oui	⊠ Non	
	ne démarche administrative qui nécess données à caractère personnel sur les		⊠ Non	
Si oui, ces informations ou données à caractère personne peuvent-elles être obtenues auprès d'une ou plusieurs administrations conformément au principe «Once only»?	el			
12) Le projet envisage-t données ?	-il la création ou l'adaptation d'une ba	nque de 🔲 Oui	⊠ Non	
5. Égalité des chance	e s (à remplir pour les projets de r	èglements grand-d	ucaux) ³	
13) Le projet est-il :				
 principalement centré sur 	l'égalité des femmes et des hommes ?	☐ Oui 🔀 N	on	
- positif en matière d'égalit	é des femmes et des hommes ?	☐ Oui 🔀 N	on	
Si oui, expliquez de quelle manière :				
- neutre en matière d'égalit	té des femmes et des hommes ?	⊠ Oui	on	

Si oui, expliquez	pourquoi :	Le principe	de la non-discrim	nination est app	oliqué.				
- négatif en m	atière d'égalit	té des femme	s et des hommes	?	Oui	⊠ No	on		
Si oui, expliquez de quelle maniè									
14) Y a-t-il	un impact fin	ancier différe	ent sur les femm	nes et les homn	nes?	Oui	Non	⊠ N.a	a. ²
Si oui, expliquez de quelle maniè									
³ Pour les projets de l	loi, il convient de	se référer au poir	nt 1 « Assurer une inc	lusion sociale et un	ie éducation p	our tous. » d	lu Nohaltegkeetso	check.	
-	ve « services »	» : Le projet ii	ification au ntroduit-il une e	xigence en ma	tière [ssion e	uropéenn		a. ²
15) Directiv	ve « services » issement ou d	» : Le projet ii de prestation	ntroduit-il une e de services tra	xigence en ma nsfrontalière ?	tière [Oui			a. ²
15) Directive d'étable Si oui, veuillez contre le	ve « services » issement ou d ontacter le Mir rnement.lu/fr/dor ve « règles ted entation tech	»: Le projet in de prestation nistère de l'Ec maines-activites/ chniques »: L nnique par ra	ntroduit-il une e de services tra onomie en suiva	exigence en ma nsfrontalière ? nt les démarche e/notifications-dire nit-il une exigen uit ou à un serv	tière [es suivante ective-service nce ou [Oui		⊠ N.a	a. ²
15) Directive d'étable Si oui, veuillez contre le	ve « services » issement ou c ontacter le Mir rnement.lu/fr/dor ve « règles tec entation tech ité de l'inform nation)?	»: Le projet in de prestation nistère de l'Ec maines-activites/ chniques »: L nnique par ra nation (doma	ntroduit-il une e de services trai onomie en suiva politique-europeenn e projet introdu pport à un produine de la techno	exigence en ma nsfrontalière ? nt les démarche e/notifications-dire nit-il une exigen uit ou à un serv plogie et de	tière [es suivante ective-service nce ou [Oui	☐ Non	⊠ N.a	